

**CAAP**

Bulletin du Comité  
des Artistes-Auteurs Plasticiens  
21, rue Rodier 75009 Paris  
Tél. / Fax: 01 48 78 32 52  
N° 14 - janvier 1999

# *l'info* **Noir** / *blanc* 14

## SOMMAIRE

Synthèse, tardive,  
du second congrès  
interprofessionnel  
de l'art contemporain

• PRÉAMBULE

page 2

• LES FORUMS

- L'art et Le politique  
- L'artiste, un professionnel  
en Europe

pages 2 à 4

• LES COMMISSIONS  
MIXTES

• L'art et la télévision  
• La critique,  
une pratique d'amateur ?  
• Edition, diffusion, distribution (1)  
• Edition, diffusion, distribution (2)  
• Les outils numériques,  
la création et la diffusion  
• Information  
et documentation sur Internet  
• Qu'est-ce qu'une collection  
publique ?  
• Éducation et sensibilisation  
des publics  
• Le droit d'auteur  
• Pour une vigilance  
sur les pratiques  
antidémocratiques

pages 5 à 9

• ANALYSE DU DISCOURS DE  
CATHERINE TRAUTMANN

pages 10 à 11

• LA LETTRE DE MISSION  
DE M. GUY AMSELLEM

pages 11

• L'ŒUVRE RIVERAINE

pages 12

**La Mairie de Toulon condamnée pour  
voies de fait à la suite de la destruction  
de la Sculpture-fontaine de René Guiffrey**

Au moment où nous bouclons ce numéro, nous apprenons que la municipalité F.N. de Toulon, assignée en justice par René Guiffrey pour avoir détruit la sculpture-fontaine qu'il avait réalisée en 1993 (Place Besagne à Toulon), a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Toulon, le 25 janvier 1999, pour voies de fait à l'encontre de son œuvre et à lui verser des dommages et intérêts au titre du droit moral de l'artiste. Cette décision juridique déborde largement le cadre de l'affaire René Guiffrey : elle consacre le lien inaliénable qui unit chaque artiste à sa création. Pour la première fois un tribunal français a érigé le droit moral de l'artiste au rang d'un des droits fondamentaux des Droits de l'Homme.

## Compte rendu

# Synthèse, tardive, du 2<sup>ème</sup> congrès de Tours\*

**Comme chacun sait, a eu lieu à Tours, les 27 et 28 novembre 1998,**

**le deuxième congrès interprofessionnel de l'art contemporain.**

**Deux mois plus tard, nous vous en proposons une synthèse, à froid...**

Deux mois auront été nécessaires pour rassembler l'ensemble des informations et des analyses de cet évènement.

Dans l'ensemble et comme nous pouvions malheureusement nous y attendre, ce congrès a été à la hauteur du peu d'ambition qu'il s'était fixé. Les propos tenus par ses organisateurs, qui ne se sont réunis pour élaborer leur propre synthèse qu'aujourd'hui même (vendredi 30 janvier), et ceux de l'ensemble des personnes invitées à s'y exprimer dans le cadre professionnel, ce sont hélas avérés bien modestes et décevants. De plus, l'autocongratulation alors de mise, n'a pas réussi à cacher un malaise certain, dû tout à la fois à l'attente nerveuse des positions de Mme le Ministre, par ailleurs bien décevantes (les positions), et par un lourd climat de suspicion et de paranoïa entretenu par quelques sombres affaires de collusions politiques entre des responsables culturels et des élus régionaux.

Outre qu'elle soit parvenue à exacerber une forme de corporatisme très protectionniste et pour le moins douteuse, cette sombre histoire "nauséabonde" qui a impliquée des responsables culturels régionaux a eu d'autres conséquences. La plus évidente s'est traduite par une demande insistante auprès de tous les partici-

pants, de ne pas s'adonner à "une chasse aux sorcières" vis à vis des personnes incriminées. Mais plus grave, elle s'est également manifestée par des menaces dirigées contre un électron libre, un genre d'artiste-clown-vengeur, grande gueule redoutable et dévastatrice, venu là régler quelques contentieux personnels.

Il n'a jamais été question pour nous, le Caap, d'entreprendre une quelconque chasse aux sorcières. Ni lors du Congrès de Tours, ni d'ailleurs à d'autres moments. Nous aurions eu mille fois l'occasion de

le faire et largement assez d'arguments (et de documents), pour rabattre définitivement le caquet à un certain nombre d'entre eux. Nous sommes même allés jusqu'à nous interdire dans la plupart des cas de citer des noms.

Nous pointons du doigt des dysfonctionnements, des aberrations et des abus et continuerons à le faire. Nous faisons un travail de fond, d'étude et d'analyse nécessaire. Nous les faisons circuler comme nous savons si bien le faire à présent, sans nécessairement passer par les médias officiels... Ne vous en déplaise, nous sommes des acteurs incontournables de ce milieu, légitimes au même titre que vous, tout aussi professionnels et responsables, avec des droits que nous défendons et des devoirs que nous assumons.

Pour en finir à ce sujet, Monsieur Ami Barak (directeur du Frac Languedoc-Roussillon) vient d'assigner Monsieur Olivier Blanckart (artiste) à comparaître en qualité de prévenu à l'audience correctionnelle du TGI de Tours le 29 mars 1999.

Le tribunal statuera sur la qualité diffamatoire d'un tract diffusé par l'artiste lors du 2<sup>e</sup> Congrès de Tours.

Pris à parti à plusieurs reprises, le bureau du Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens tient

à préciser :

- 1) qu'il ne souhaite en aucun cas que le Caap soit pris en otage par ce sombre débat. Ce contentieux personnel, lourd, ancien et particulièrement obscur, entre Ami Barak et Olivier Blanckart se règlera devant les tribunaux ;
- 2) qu'il n'entend absolument pas intervenir dans ce qui apparaît comme un contentieux personnel ;
- 3) qu'il ne soutient aucune des deux parties ;
- 4) que l'artiste Olivier Blanckart n'est pas adhérent et qu'il semble utiliser, au gré de ses besoins,

l'image de l'association et de son président à des fins personnelles.

A bon entendeur, Mesdames, Messieurs (et chers adhérents), je vous laisse à présent à la lecture des dix pages de synthèse du 2<sup>ème</sup> congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain, qui malheureusement ne semblerait pas devoir faire l'objet d'autre publication que celle-ci

## Forum

### L'ART ET LE POLITIQUE

#### Le plasticien :

« Pourquoi l'artiste n'est-il pas sollicité dans le projet de développement de l'espace urbain ? »

#### Le maire :

« Il faut intégrer l'artiste dans la conception de cet espace et non plaquer son travail sur l'existant. Par exemple, dans ma ville, je... »

#### L'architecte :

« Le politique installe la médiocrité ; l'architecte recherche des solutions singulières. »

#### Le politique président d'un FRAC :

« L'homme politique est politicien et n'a pas de vision du lien social qui nous unit. »

#### Le compositeur :

« Les plasticiens m'agacent lorsqu'ils s'arrogent le statut d'"artiste". Pourquoi y a-t-il 250 orchestres symphoniques en Allemagne et seulement 14 en France ? »

#### Le directeur d'un centre d'art :

« La culture doit être pensée comme un engagement civique. Au sein de la culture la création a une place centrale. Ne devons-nous pas rechercher une nouvelle fonction sociale de l'artiste ? »

#### Le modérateur :

« Vous avez d'autres questions ? »

Christophe Le François

## Chiffres

**• 776 congressistes dont 40 % de professionnels adhérents des ass. membres du Cipac, 35 % d'autres professionnels, 25 % d'auditeurs libres.**

**• Sur l'ensemble des 776 congressistes 96 ont déclaré être artistes, la majorité d'entre eux étant des auditeurs libres.**

**• 795 000 francs de charges pour 762 000 francs de recettes (dont 400 000 francs de subvention du Ministère de la Culture**

## L'ARTISTE, UN PROFESSIONNEL EN EUROPE

### Nos motivations

Sollicité par le Cipac pour organiser un forum, il nous a semblé intéressant d'introduire une notion européenne dans ce congrès décidément bien franco-français. Nous avons donc choisi de solliciter plusieurs organisations comparables à la nôtre (en terme de politique et d'ambitions), de différents pays européens afin, d'une part, de dresser un état des lieux des différences de statut de l'artiste dans ces pays et d'aborder les limites et les défaillances des systèmes ; et d'autre part, de construire, autant que faire se peut, un raisonnement, par delà les frontières, qui pourrait devenir force de propositions à l'échelle européenne.

Nous avons pour cela pris des contacts avec 4 associations d'artistes, anglaise, belge, espagnole et allemande. Pour des raisons pratiques et logistiques, propres à ces organisations, les structures espagnole et allemande n'ont pas pu faire le déplacement. Nous reprenons contact avec elles afin de continuer notre travail de collaboration.

Les deux organisations présentes, belge (NICC) et anglaise (NAA), ont fait le déplacement, afin de nous exposer leur identité respective et la situation sociale et politique dans laquelle s'inscrivent leurs démarches et leurs travaux.

### Le N.A.A.

Le N.A.A. est une association anglaise qui est constituée depuis plus de dix ans et compte aujourd'hui plusieurs milliers d'adhérents. Scindée en plusieurs modules, elle intervient dans des domaines très divers en tant que conseil, suivi juridique, élaboration de textes de lois et décrets. L'évolution politique de ces 15 dernières années en Angleterre s'est traduite pour les milieux culturels par un désengagement progressif de l'État. Il s'agissait alors, pour des raisons évidemment vitales, de créer une structure susceptible de prendre le relais de celui-ci, en tant qu'interlocuteur, et, en tant qu'organisation professionnelle, de défendre et d'élaborer les droits des artistes. Cette association édite, comme le Caap, un journal d'information plutôt bien référencé, qui permet à ses adhérents d'avoir des informations précieuses (contrats type avec les galeries, droits d'auteur (dont elle défend le principe), protection sociale, etc. ...), dans un pays où le libéralisme économique, en tous cas de façon générale dans un premier temps, a énormément fragilisé les structures culturelles et ses acteurs. Aujourd'hui, forte de son expérience, de son professionnalisme et du nombre conséquent de ses adhérents, le N.A.A. est un des acteurs culturels incontournables des pouvoirs publics au Royaume-Uni et est légitimement présent, comme groupe de travail, de proposition et également d'opposition au parlement européen.

### Le N.I.C.C.

Le N.I.C.C. est une association belge relativement récente, puisqu'elle n'a pas encore un an. Née d'une impérieuse nécessité et d'une mobilisation très forte des acteurs des arts plastiques belges (je parle d'acteurs parce qu'elle fédère bien au-delà des artistes), elle a pris corps dans l'urgence à l'annonce de la fermeture de l'un des derniers lieux institutionnels. Moins d'un an après sa constitution, elle réunit dans un même élan et dans la même volonté plusieurs milliers de personnes directement concernées. Le constat de la situation en terme de statut social en Belgique est tout à la fois désolant et positivement extraordinaire. Il peut se résumer en ces termes : RIEN. Jusqu'à présent, un artiste ne disposait pas de statut particulier. Considéré comme un entrepreneur, il était voué à créer une société (équivalent à une société anonyme) et à se voir obligé à un dépôt de bilan à la fin de l'année s'il n'avait pas suffisamment dégagé de trésorerie pour s'affranchir des différentes taxes et charges. Cette situation, lourde et difficile, "kafkaïennement" insupportable même, lorsque l'on s'attarde sur certains cas particuliers, présente l'immense avantage pour cette nouvelle structure d'avoir devant elle un territoire vierge où, certes tout est à faire, mais où tout est possible. Loin de devoir critiquer et réformer une institution lourde et trop immobile (comme c'est le cas en France avec nos différents partenaires : Maison des artistes, Urssaf, CAF, etc. ...), le N.I.C.C. peut proposer du neuf ne prenant en compte que l'essentiel et la réalité. Pour des raisons d'espaces, de temps et de relative complexité (mais également par confidentialité), nous ne développerons pas ici et aujourd'hui les détails de leurs propositions. Néanmoins, sachez que la pertinence de ce qui devrait faire figure d'une révolution dans le domaine du statut social et du droit, pourrait prochainement voir le jour... nous y reviendrons naturellement.

### En conclusion

Enfin, nous avons annoncé pour cloturer cette intervention, la constitution d'un réseau, basé dans un premier temps sur un échange permanent d'informations entre ces différents structures. Dans les semaines qui viennent, nous inviterons formellement les structures espagnole et allemande à nous rejoindre.

Cette échange devrait notamment se traduire dans un premier temps par la diffusion respective d'informations en provenance d'Angleterre au sein des publications du C.A.A.P. et du N.A.A.

*A l'occasion de notre intervention dans le cadre de ce forum, le Caap a présenté, sous forme de projection, un schéma des liens existants entre l'artiste et les différents partenaires institutionnels et privés. La reproduction de ce schéma vous est proposée en page 4.*

## Revue de presse

### Congrès de Tours

*Catherine Trautmann, notre rassurante ministre de la culture, [...] a présenté par ailleurs « la politique active » qu'elle entend mener dans le secteur des arts plastiques, dont elle a découvert « la fragilité » et auquel elle a décidé de donner la priorité. Son budget pour 1999 le montre : une augmentation de 11,5% des crédits a été allouée à la Délégation aux arts plastiques.*

*Le Monde - 1 décembre 1998*

### Congrès de Tours, bis

*Autre grand sujet abordé : les écoles d'art [...]. Là encore, la ministre s'est montrée compréhensive : elle devrait lancer des réformes en s'appuyant sur le rapport de Jacques Imbert, inspecteur général de l'enseignement artistique, dont le travail en commission et en liaison avec l'Association des directeurs d'écoles d'art, constitue, selon Catherine Trautmann, « un excellent état des lieux ». A Tours, on ne pouvait dire le contraire puisque personne, ou presque, n'en connaissait le contenu : élaboré au cours du premier semestre 1998, le rapport en question est resté confidentiel jusqu'à ces derniers jours.*

*Le Monde - 1 décembre 1998*

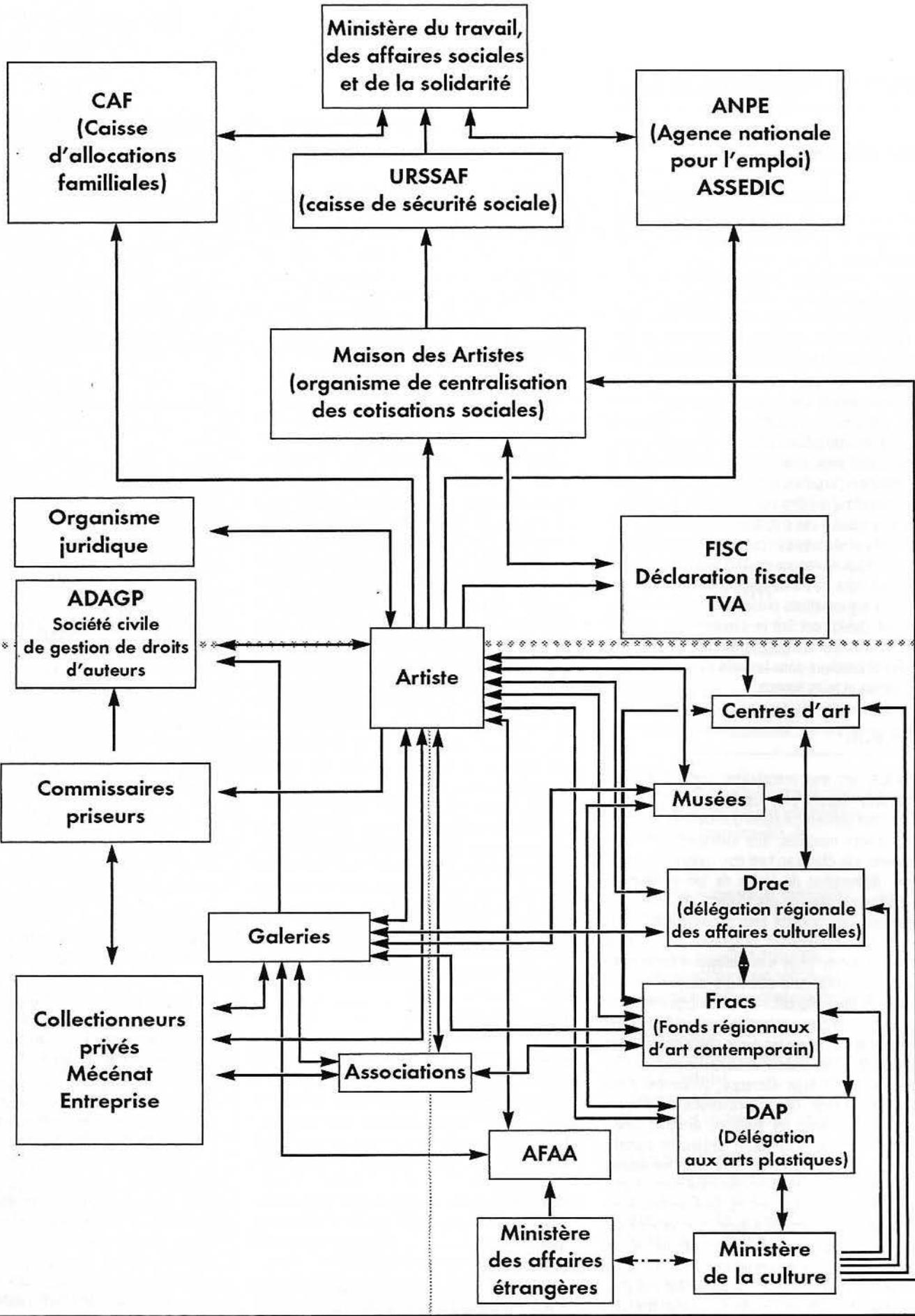
### Congrès de Tours, ter

*Pour qu'il [ le congrès ] soit efficace, c'est à dire pour qu'il ait plus de répercussions, il faudrait qu'il soit pensé autrement. Il a été conçu comme un lieu de travail en commissions internes [...] et un lieu de débats ouverts au public. Et il semble pris entre trop de feux : les points de vue corporatistes, les débats hyper-techniques et les généralités pour qu'il puisse en sortir quelque chose. Qui trop embrasse mal étreint, dit-on. A Tours, on a beaucoup embrassé et pas cerné grand-chose. Cela tenait peut-être au lieu [...]. Des intervenants prévus n'étaient pas présents autour des tables rondes publiques, lesquelles étaient insuffisamment préparées et, pour tout dire, soporifiques.*

*Le Monde - 1 décembre 1998*

Partenaires sociaux

Partenaires commerciaux



Privés

Institutionnels

## Commissions professionnelles

# Les commissions mixtes

**Au nombre de 11, ces réunions professionnelles sont censées permettre à l'ensemble des acteurs du milieu de pouvoir se rencontrer autour d'un sujet, afin d'en étudier, ensemble, les différents aspects et accessoirement, donner une suite à des engagements informels.**

**En dehors de celle consacrée "Aux pratiques anti-démocratiques" qui a été mise en place par la C.A.A.P. et qui fait l'objet d'un compte rendu particulier en page 8, nous étions omniprésents sur l'ensemble de ces tables de travail. Nous vous livrons les comptes rendus de tables de travail à géométrie variable...**

### L'ART ET LA TÉLÉVISION

Peu de public pour cette table. Certains participants tournaient carrément le dos à ce public, puisqu'ils étaient assis autour d'une table ovale. Cette disposition, empêchant toute possibilité d'intervention, n'était-elle pas directement importée des débats télévisuels ? Certains ont tout de même regretté (sourire) le fait qu'aucun artiste ne soit invité à donner son point de vue.

La discussion s'est engagée sur le problème de l'audimat : comment ne pas faire baisser l'audimat en présentant un film ou un documentaire sur un artiste ? Ou réciproquement ? et ainsi de suite... le bon moyen de tenir le temps de la commission (une heure trente) avait été trouvé...

Une réponse simple, mais qui demandait un déplacement, était cependant à la portée de tous : donner la responsabilité d'une grille à un artiste, ne pas continuer à faire des images sur une œuvre, une exposition ou l'art contemporain, mais des images par et avec des artistes. Ne plus penser l'art contemporain comme un objet, un « sujet » dans le langage télévisuel, mais comme un lieu, un regard, une action.

Un des intervenants, Yves Maigu (ancien directeur de FR3) a tout de même effleuré cette idée en parlant de télépeinture : une comparaison entre le peintre créateur d'« images » (?) et la caméraman également créateur d'images. Selon lui, il ne faut pas isoler les émissions thématiques sur l'art, mais au contraire les placer au centre des émissions généralistes pour surprendre le public et de citer Dubuffet : « L'art surgit là où on ne l'attend pas, par surprise ».

Une conclusion délicatement prêtée par un des intervenants qui s'est exclamé : « L'art fait partie de la vraie vie ! ». Il n'y a pas d'art à la télévision; la télévision ne fait pas partie de la vraie vie.

Frédéric Ollereau

### LA CRITIQUE, UNE PRATIQUE AMATEUR ?

#### 1) forme :

introduction de Catherine Francblin, puis interventions à bâtons rompus ; pas de structuration logique dans la discussion les intervenants jugeaient rarement utile de se présenter sans doute parce que la plupart des présents autour de la table se connaissaient (ceux qu'ils ne connaissaient pas et qui ne les connaissaient pas étaient-ils par définition négligeables, "sans intérêt" ?)

#### 2) fond :

par rapport aux positions défendues par le CAAP : - le cumul des emplois et la confusion des rôles ne leur posent aucun problème : "le champ critique s'est élargi, youpi !" est la tendance générale sur la table. Chacun (selon son expérience) insiste sur la "pratique critique" qui se déplace "naturellement" de l'écriture vers l'enseignement, la production, la pédagogie in situ, le journalisme et surtout l'organisation d'expositions. Par exemple, Bernard Marcadé insiste sur ce dernier point, l'exposition "féminin-masculin" (dont il était le commissaire) était à ses yeux typiquement un "acte critique". Selon lui, "on ne peut pas rester indemne quand on s'occupe d'art" (référence à Nietzsche). Le critique fonde son savoir sur sa pratique à l'instar des artistes. (remarque : B. Marcadé est présenté comme "critique et organisateur indépendant d'exposition" dans le dossier du CIPAC, un "critique" n'est donc pas de toute évidence aussi un "organisateur d'exposition" sinon pourquoi le préciser ? et pourquoi ne pas préciser aussi qu'il est enseignant?)

Pour Catherine Francblin, la critique est ce "lieu où on peut se permettre toutes ces pratiques".

Tous semblent considérer comme légitime le "glissement des frontières".

(en art les artistes étant pour moi les seuls produc-

teurs au sens propre, j'ai réagi sur la "production" pour faire éclaircir le terme, il s'agit d'argent mais aussi de collaboration dans l'élaboration de l'oeuvre) les présents ne semblaient pas prioritairement préoccupés par leurs problèmes de revenus, de visibilité ou de droits d'auteur (quand je suis intervenu pour évoquer le peu d'espace consacré aux arts plastiques dans les revues, la réaction fut du type "oui en effet maintenant que tu me le dis...") l'organisation de la profession ou le souci de regagner une indépendance n'ont pas été abordés (enfin quand j'ai évoqué le "bon ton" de la critique d'art et "l'absence de débats", pas de réaction). That's all folks

Katherine Louineau

### EDITION, DIFFUSION, DISTRIBUTION (1)

Malgré une disposition plus conviviale des intervenants, il est difficile d'intervenir dans la discussion. Le public est plus nombreux que sur la table, art et télévision. La plupart des intervenants sont soit des professionnels de l'édition (privé ?), soit des représentants de centre d'art ou d'autres institutions (écoles d'art, Frac...) qui possèdent une forte expérience de l'édition de catalogues ou de ce qui appelle livres d'artistes (?).

La querelle sur les subventions entre éditeurs privés et centres d'art n'a pas été oubliée. Quelqu'un intervient pour signaler que la DAP, en subventionnant les éditions privées (co-édition), par exemple Actes Sud, risquait de « normaliser » l'édition d'art. En revanche, les centres d'art, plus proches des artistes et donc plus à même d'éditer des ouvrages plus personnels et répondant aux préoccupations artistiques, n'ont pas accès à ce type de financement. Les possibilités des centres d'art sont différentes, a été la réponse de la DAP.

Frédéric Ollereau

## Commissions professionnelles

### "EDITION / DIFFUSION / DISTRIBUTION (2)

Dans cette commission, la question centrale était la mise en place de partenariats Public/Privé, à partir du constat d'un manque d'intérêt des éditeurs privés pour l'art contemporain. Les problèmes relevés étaient la nécessité d'une meilleure mise en place dans les bibliothèques, la nécessité d'une politique d'incitation d'achat en librairie ou de la lecture dans les bibliothèques publiques, la nécessité d'étendre la diffusion à l'extérieur du champ spécialisé et d'instituer un vrai réseau de distribution, avec à la base le problème lié à la part négligeable que représente "l'éducation artistique" dans l'enseignement.

Les participants étaient d'accord sur un point précis, le manque d'un système de distribution professionnel, le distributeur a un rôle central. Ce qui nous a valu l'intervention de Monsieur Bernard Frances, représentant une société de distribution, sur les mérites du distributeur. Le distributeur est la médiation nécessaire entre le monde de l'édition, et les lieux de diffusion, il joue le rôle d'un centre de facturation à partir d'un groupement d'éditeurs. Bernard Frances "offre" les services de sa société, pour constituer un réseau de distribution aux éditeurs institutionnels.

Frédéric Paul, directeur du FRAC limousin, a mis l'accent sur l'aspect artisanal de la structure de diffusion, en notant que les FRAC n'avaient qu'une expérience d'éditeur. Il se demande aussi "Pourquoi l'Angleterre ne consomme pas de livre d'Art contemporain?".

Toutefois, Frédéric Paul, a souligné que les institutions étaient de mauvais clients pour les éditeurs institutionnels, la pratique du don au centre de documentation étant la pratique utilisée en règle générale.

Hervé Legros, directeur du FRAC Aquitaine et, modérateur de la commission est intervenu en soulignant que le budget annuel de documentation n'était que de 30000 F, et donc, que l'on ne pouvait pas faire autrement. Eternel "Que Faire?" d'autre.

Mais le problème de l'édition s'avère être la difficulté de rassembler la documentation nécessaire à la production d'ouvrages, la documentation étant éparpillée.

Marion Sauvage, responsable du FIACRE, a précisé qu'il existait une publication pouvant servir d'outil informatif de référence: "Critique d'Art".

Les expériences Macula, et Scala nous ont été racontées brièvement.

Selon le premier axe d'action, défini apparemment lors du premier congrès de Tours en 1996, cité sur le programme:

— Développer les collaborations entre institutions et éditeurs privés, il a été proposé de développer les coéditions Public/Privé, ainsi qu'une aide à l'édition privée. Cela a soulevé une petite émotion chez les éditeurs institutionnels arguant qu'il

n'existait pas d'aide spécifique pour la ligne éditoriale institutionnelle, ce qui impliquait qu'il ne pouvait pas y avoir de démarche professionnelle.

Toutefois, l'intervention de Madeleine Van Doren, directrice du CREDAC à Ivry, est à souligner. Madeleine Van Doren, je l'en remercie, a tenu à faire remarquer qu'avec la coédition, un phénomène de normalisation des ouvrages apparaissait, la marque de la ligne éditoriale primant sur la marque de l'artiste. Et tout le monde a trouvé ça normal, sauf elle. Encore merci Madeleine Van Doren.

En dernier lieu, il est signalé, la création des éditions OOhOO.com, par Jean-Pierre Arbon, via Internet, qui propose consultation, téléchargement, et commande d'ouvrages.

### LES OUTILS NUMERIQUES : LA CREATION ET LA DIFFUSION

Nous avons beaucoup entendu parler des outils numériques en relation avec la gestion du patrimoine (problème de rénovation et de conservation) — le dada de Monsieur Benoît Coignard de l'UNESCO, et Monsieur Denis Lonchamp de la Maison des Artistes n'était pas insensible à ce sujet. Pour ce qui est de la création, il faut attendre, ces outils sont prometteurs. Il y a, apparemment, une forte demande de formation dans les écoles d'art. L'exploration des possibilités de ces nouveaux outils, surtout au niveau de la 3 D, apparaît limitée par les questions budgétaires qu'elle implique. Pour ce qui est de la diffusion, Monsieur Benoît Coignard, atteste qu'une diffusion via les réseaux est "globalement sécurisée" citant comme exemple, le télévoyage Paris-Bonn d'une sculpture avec réalisation et numérotation de l'oeuvre (de 1 à 8) à Bonn, en respect total des droits d'auteur, lors du G8 de Bonn, cadeau de bienvenue pour les participants de cette petite réunion. Toutefois, Monsieur Benoît Coignard a annoncé un projet intéressant de l'UNESCO, où il est question de développer autour d'un moteur de recherche, une procédure d'enregistrement, donc d'officialisation d'oeuvre. Ainsi, tout artiste pourra "indexer lui-même son oeuvre, à moindre coût". La séance a été levée au moment où je demandais des précisions. En dernier lieu, si Monsieur Benoît Coignard de l'UNESCO est épinglé, c'est parce qu'il était la seule personne présente dans la salle à avoir beaucoup de choses à dire à ce sujet, fort de son expérience avec l'UNESCO. Toutefois peu de gens peuvent accéder aux jouets avec lesquels Monsieur Benoît Coignard s'amuse, et il le reconnaît lui-même.

Pour conclure, cette commission s'est déroulée sans grand enthousiasme, dans le calme, plutôt benoîtement dirons-nous. J'ai gardé en mémoire la présence d'Anne Alessandri, directrice du Frac Corse, qui a "un Hmm! je ne sais quoi qui me

sied"; c'est la seule chose que je peux dire pour rester en dehors de tout débat esthétique.

### INFORMATION ET DOCUMENTATION SUR INTERNET

La commission consistait en une suite de présentations de sites Internet par les différents participants :

- Site Critica réalisé (en trois langues) par l'AICA, en collaboration avec l'université de Rennes II et avec le soutien du Ministère de la Culture. Présenté par Jean-Marc Poinot (et une collaboratrice), ce site permet à l'aide d'un logiciel "coopératif" spécifique et de recherches multicritères d'avoir accès à des notes bibliographiques censées être mises à jour par des critiques en ligne munis d'un mot de passe. Système un peu bancal puisqu'il ne tient pas compte du contenu des ouvrages référencés (puisque'il n'y a pas de mots clés et que la recherche ne fait qu'exploiter le titre lui-même).

- Site Synesthésie "revue sur Internet" en français présentant une liste d'expositions et une sélection de sites artistiques. Site réalisé en collaboration étroite avec le Métafort (auparavant avec Babelweb puis avec le CICV) par Anne-Marie Morice. Deux numéros par an présentent aussi des oeuvres d'artistes et des objets interactifs, comme -dans le dernier numéro- un "hypercollage" permettant d'utiliser (sans autorisation) des fragments d'oeuvres de Raoul Hausmann et d'Aziz et Cucher pour les mixer.

- Autre projet d'Anne-Marie Morice, le site de Fabrice Hybert (site de l'oeuvre réalisée dans le cadre de la biennale de Venise, en 1997), pour le ministère de la Culture et fonctionnant en parallèle avec l'exposition de Venise.

- Art-public.com de Hervé Béchy, promoteur de la notion d'art public depuis une vingtaine d'années. Il s'agit d'un site documentaire pour "promouvoir un champ" qui reprend un certain nombre d'oeuvres avec illustrations et descriptions (recherches multicritères). Idée d'un partenariat avec les artistes renvoyant les utilisateurs aux sites originaux lorsqu'il y a lieu (Jochen Gerz). Partenariat également avec la société Amazon.com (librairie américain).

- Le débat est lancé par l'animatrice, Monique Nicol (documentaliste de l'institut d'art contemporain de Villeurbanne) : comment être visible sur Internet ? Comment faire moins de recherches ? Remarques de Jeanne Lambert (ENSBA) sur le fait qu'il n'y a pas, en l'état, de collaboration entre les bases de données. Diverses remarques sur les problèmes actuels

pour trouver quelque chose sur Internet... Les questions s'articulent autour de la question de l'usage et du temps de chargement.

- Gilles Grand présente le site du CCC (site également de l'association des directeurs de centres

d'art). Sur ce site sont présentés quelques projets d'artiste, sans que les mentions de protection du droit d'auteur soient vraiment apparentes. A la suite d'une remarque à ce propos, Gilles Grand réplique en insistant sur le fait que le CCC est une association constituée de "bonnes volontés" peu nombreuses et que de ce fait il n'y a pas lieu de s'embarrasser de paperasseries qui encombreraient les artistes (ce n'est donc pas la peine de leur faire signer des conventions). Le débat se termine sur cette question.

Jérôme Glicenstein

## QU'EST-CE QU'UNE COLLECTION PUBLIQUE

Le travail de la commission s'est déroulé à partir du projet d'examiner la validité du texte présenté dans le programme du congrès.

Dès l'analyse de la première phrase, "Une collection publique d'art contemporain se distingue d'une collection privée, d'un musée, d'un FRAC", le débat s'est enlaidi pour ne jamais avancer vers quelque clarification.

Il faut dire qu'engagé sans aucune présentation des intervenants, et sans le moindre regard objectif de leur part, un tel débat ne pouvait que sombrer dans la confusion, et se limiter à des échanges convenus. Ceux-ci, focalisés sur la recherche de distinctions significatives, se sont en effet développés sans aucune référence aux travaux de recherche portant sur ce thème, alors qu'il y avait matière à construire des échanges passionnants.

Quid des modèles explicites, ou implicites, qui structurent l'activité du responsable d'une collection ? En est-on encore à la "chambre des merveilles", au "cabinet de curiosités" ? Sacrifie-t-on encore au seul prestige, ou encore à la rareté ? Ou collectionne-t-on sur le modèle d'un échantillonnage ? Les méthodologies mises en oeuvre sont-elles seulement inscrites au sein d'une pensée "esthétique" ? Les pensées ethnologique, muséologique ou encore archéologique n'ont-elles pas développé des outils qui diffusent dans le champ des arts plastiques et interfèrent avec la pensée esthétique ?

Et que dire de la diffusion : la collection est-elle pensée comme témoignage recueilli pour les générations futures, ou telle un outil de diffusion culturelle auprès du public, et quel public, et sous quelle forme ?

Si, comme devaient l'énoncer certaines personnalités présentes, "Une collection publique n'est pas privée parce qu'elle est publique", ou encore "Il n'y a pas de différence entre collection publique et collection privée", chacun perçoit le chemin qu'il reste à parcourir, pour rendre crédible l'art contemporain collecté !

Christophe Le François

## ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS

Marie Rouhete introduira d'abord le thème de la commission, puis donnera la parole à un série d'intervenants pour qu'ils témoignent de leurs activités et réflexions dans ce domaine :

L'idée d'éduquer et de sensibiliser les publics correspond à une fonction émergente pour les intermédiaires du champ des arts plastiques.

S'il s'agit, d'un côté, de rechercher et de fidéliser des publics, il s'agit, de l'autre, de développer une politique de sensibilisation.

Quelle(s) approche(s) de la médiation construire ? Quels réseaux constituer ? Quels partenariats rechercher ?

Elisabeth Caillet rappelle que la fonction de la médiation culturelle est de rapprocher les œuvres et la population. La mise en œuvre de cette fonction correspond à un métier acquis au terme d'une formation sensée développer un référentiel de compétences. Un logiciel est disponible qui informe des compétences attendues et permet à toute personne, souhaitant postuler sur un poste de médiateur, de construire son CV en conséquence et de rechercher les formations nécessaires.

Marie-Claude Fourteaux présente ensuite l'expérience de recherche et de développement d'un public par le Centre Georges Pompidou. Si le Centre se crée autour de l'idée que le public doit être central, il faut reconnaître que l'Art se constitue dans une mise en crise de l'art existant, et donc des publics. Cette situation nécessite d'inventer des stratégies d'initiation singulières, propres à développer des postures d'écoute et d'ouverture.

C'est par la constitution d'un réseau de correspondants installés au cœur même des populations, qu'un public adhérent se constitue.

Les directeurs des écoles d'art d'Amiens et de Bourges, ainsi que Colette Garaud, enseignante, expliquent le fonctionnement de ces écoles en matière de formation initiale, et en matière de formation en direction des publics scolaires et adultes. Il semble que les écoles d'art soient prises dans un faisceau d'injonctions contradictoires : si la formation des étudiants s'appuie nécessairement sur les pratiques contemporaines, l'attente des autres publics relève bien souvent d'un intérêt pour des pratiques pour le moins conventionnelles. Adèle Robert, qui a développé "l'atelier des enfants" du Centre Georges Pompidou, précise son projet et rappelle qu'un enfant dispose d'une maturité propre selon son âge, une maturité dont il faut tenir compte si l'on veut qu'il profite pleinement des activités qui lui sont proposées.

C'est en s'appuyant sur les recherches psychocognitives, ainsi que sur les recherches pédagogiques innovantes qu'il faut, selon elle, inventer des modalités de présentation muséales efficaces.

Brigitte Charpentier, chargée des relations publiques au FRAC Bretagne, témoignera de la mise en place de dispositifs partenariaux, et de la nécessité, au sein des situations complexes ainsi forgées, de bien préciser qui l'on est et d'où l'on parle. Le risque est grand, en effet, pour un public non averti, de confondre positions, fonctions et missions. Si ces dispositifs semblent donner satisfaction, se pose maintenant la question de formuler des outils d'évaluation susceptibles d'apprécier les parcours réalisés.

Christophe Le François

## LE DROIT D'AUTEUR

Madame ....? du service juridique «des Gens de Lettre», introduit le débat et fait un exposé clair et détaillé des différents contrats qui lient les écrivains aux éditeurs/diffuseurs de texte. Un compte-rendu historique nous fait comprendre que les œuvres des écrivains ne pouvant se passer de la reproduction et de la diffusion et que donc s'organiser et avoir un véritable cadre juridique est indispensable. Des raisons de solidarités historiques face aux censures du pouvoir les ont depuis longtemps aguerris. Contrairement aux artistes et plasticiens qui se sentent souvent protégés par le pouvoir (!) ils apprennent à être vigilants (Le CAAP).

Dans le domaine de l'édition il est impossible d'éditer avec seulement un arrangement verbal, même amical : «entre copains». Travailler sans contrat est même répréhensible et punissable par la loi.

### Deux ou trois représentants du Ministère sourient derrière leur droit de réserve...

Chloé Coursaget et Christian Lapie présentent et expliquent que le CAAP a fait des propositions pour que des contrats existent et nous demandons s'il ne serait pas possible de «s'inspirer» des gens de lettre pour mettre en place une règle avec des contrats spécifiques pour les arts visuels. Ceux-ci permettraient le contrôle de la diffusion, de la reproduction et spécifieraient les droits et devoirs des différents partis, artistes, galeries, diffuseurs. Ainsi l'exclusivité, les pourcentages prélevés, seraient visibles et contrôlables afin d'éviter les abus. Soudaine opposition bondissante et farouche de la représentante des galeries d'art, Madame Lahumière, qui explique qu'il y a une tradition dans le milieu des Arts et que celle-ci est basée sur un esprit familial fait de réelles connivences entre galeries et artistes et si l'on voulait briser cette belle unité il suffirait d'imposer des contrats. Contrats qui seraient d'ailleurs, d'après Madame la Présidente du Comité des Galeries d'Art, bien inutiles car il n'y a jamais de problèmes... ou si rarement ! Une vraie chaude ambiance familiale à préserver quoi !

## Commissions professionnelles

Deux ou trois représentants du Ministère sourient derrière leur droit de réserve...

Alors pour parfaire ce bel échange des points de vue, C.C et C.L posent le problème des droits de monstration pour les expositions publique: Centre d'Art, Musées, installation temporaires dans les espaces publics etc... en s'inspirant des cachets que touchent les artistes des «Arts Vivants de la Scène» et également le problème de l'utilisation des œuvres d'art à la télévision, dans la publicité etc, en s'inspirant là des photographes... De vagues regards sans suite autour de la table montrent tout l'intérêt des participants pour cette question ....

Deux ou trois représentants du Ministère sourient derrière leur droit de réserve...

Monsieur Baillanceau de la société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe, évoque le droit de suite, alors A. D. Perrin, se présente comme: «représentant officieux» (sic) des Commissaires Priseurs, s'insurge aussitôt et très bruyamment contre une loi qui imposerait le droit de suite dans les ventes aux enchères car ainsi Paris ne pourra plus jamais prétendre être une place importante pour l'art contemporain et il explique avec véhémence aux représentants du CAAP, que le droit de suite nuirait aux artistes en faisant baisser leur côte et les éloignerait du marché international et ainsi les artistes français n'auraient plus de carrière internationale possible....c'est clair comme du Madelin. Et moi qui pensait que la valeur internationale pouvait représenter une pertinence, une qualité de l'œuvre ! Pas du tout c'est l'application ou non du droit de suite qui sera déterminant. Comme le droit de suite n'est pas appliqué, on ne comprend pas pourquoi Paris n'est pas une place internationale importante.

Cette intervention est doublée en stéréo par Madame Lahumière, qui s'insurge tout aussi bruyamment contre le droit de suite. Car seules les galeries font très tôt la promotion des jeunes artistes et si plus tard le marché leur est favorable elles seules doivent bénéficier de la plus value, «je vous le disais un, un vrai esprit familial, on se croirait à la succession d'une vieille tante célibataire» et puis Madame Lahumière tempête contre tout, la sécurité sociale des artistes qu'ils sont seuls à financer, la TVA, les impôts, les risques financiers pour la promotion des jeunes artistes, les artistes peu reconnaissants etc... Il est difficile de comprendre pourquoi tant de violence verbale. L'heure impartie aux commissions est dépassée, c'est terminé. Au revoir. A dans deux ans?

Deux ou trois représentants du Ministère sourient derrière leur droit de réserve...

Quid de notre préparation, de nos questions, d'une possibilité d'améliorer les rapports entre institutions, galeries, diffuseurs? À part Les Gens de Lettre par leur représentante Juridique et le CAAP

les autres intervenants de cette table ronde n'avaient rien préparé, ils ont occupé le terrain pour affirmer très haut et très fort NON, NON et NON à tout....

Deux ou trois représentants du Ministère continuent de sourire derrière leur droit de réserve...

*Christian Lapie*

*PS 1 : J'ai oublié les interventions de Bernheim! il n'a pas apporté grand chose, sauf se mettre en avant et occuper le terrain intempestivement.*

*PS 2 : Le modérateur de la table entend continuer à travailler avec les intervenants et à tenir séance pour faire avancer le débat. Saluons cette initiative. Dans l'attente.*

### POUR UNE VIGILANCE SUR LES PRATIQUES ANTIDEMOCRATIQUES

La tenue de cette commission au sein du Congrès résultait d'une pression du CAAP auprès du comité d'organisation. Cette insistance voulait témoigner de la nécessité à prendre en compte le danger que représentent les positionnements détracteurs de l'art contemporain : leur virulence et leurs effets dans le champ politique actuel révèlent leur enracinement dans une opinion publique fragilisée, dont il convient de mesurer et de penser les causes.

La commission voulait à la fois susciter la mise en place d'une alternative aux récentes attaques du Front National contre des œuvres, des artistes et des FRAC, survenues à diverses reprises dans les derniers mois, et proposer une plate-forme de positions destinées à se garantir et prévenir le renouvellement de telles exactions.

Pour préparer cette commission, le CAAP, en collaboration avec l'association nationale Collectif Culture, avait fait parvenir aux participants un dossier rassemblant un récapitulatif des attaques, un exposé de la situation de l'art contemporain en France ainsi qu'une analyse détaillée de la rhétorique du discours d'opposition déployée par l'extrême droite.

En ouverture, Antoine Perrot dresse un exposé rapide des actions entamées par le FN : démolition de la sculpture de René Guiffrey à Toulon, suites judiciaires de cette affaire, caractère diffamatoire des arguments diffusés dans les tracts du FN. Il souligne que les menaces sont dessinées d'avantage dans les quatre régions dont les exécutifs sont pris en otage par les alliances passées avec l'extrême droite. Par souci d'anticipation, il élargit le terrain du débat et préconise que la réflexion puisse concerner l'ensemble du territoire national.

Car ce qui semble urgent aujourd'hui, c'est de supplanter des cas de figure encore isolés par un mouvement de solidarité et de motivation collective et de passer d'une attitude défensive à un mode d'action offensif et préventif.

Les principaux propos avancés lors de cette commission sont les suivants :

- Porte-parole de l'ANDF (Association Nationale des Directeurs de FRAC), Olivier Chupin fait part d'une volonté de solidarité des Frac avec tous leurs responsables, quelle que soit leur position, tout comme avec les artistes menacés. Il annonce une modification statutaire de l'association, décidée lors de l'assemblée générale du matin, lui permettant d'une part une réaction rapide dans la défense de ses positions et d'autre part d'ester en justice en cas de nouvelles attaques contre des œuvres ou artistes des collections. D'une manière générale, les Frac expriment la nécessité de mettre en place un rempart juridique efficace. Reste à savoir si ce rempart est destiné à protéger les artistes et les collections ou la bonne conscience de l'institution !
- Dans les cas de démolition d'œuvre, de diffamation ou de non respect du droit moral des artistes, Maître Delache confirme la lourdeur et l'efficacité relative des recours juridiques, en particulier les lenteurs des procédures et leurs détournements : par exemple, la demande de déclaration d'incompétence du tribunal civil par l'avocat de la Mairie de Toulon au profit de tribunal administratif dans le cas de René Guiffrey. Maître Delache confirme que l'un des points les plus difficiles à évaluer pour les magistrats est celui de leur intérêt à agir, compte tenu de leur estimation de la relativité de ces problèmes dans le contexte général extrêmement diversifié des affaires qu'ils traitent quotidiennement. Mais Maître Delache relève néanmoins l'absence d'information juridique dont témoigne le milieu professionnel de l'art contemporain et développe l'importance et les modalités du recours légal : saisie du procureur de la république, recours à un avocat informé, faire valoir l'article 322-2 du code pénal, possibilité de se constituer partie civile chez le doyen des juges d'instruction. De son point de vue, la sensibilisation de l'ensemble de la magistrature et la désignation en son sein de porte-paroles compétents est primordiale.
- La commission dans son ensemble reconnaît sa méconnaissance et sollicite la constitution d'un « annuaire » des avocats informés, magistrats et procédures qui peuvent être utilisées.
- Au mode juridique, qui fait l'unanimité des associations représentées, Patrick Talbot (Président de l'Association Nationale des Directeurs d'Ecoles d'Art) énonce deux autres modes de réaction aux pratiques antidémocratiques : le mode politique et le mode militaire ! Si l'heure n'est pas encore venue d'une défense manu militari, l'aspect politique du problème est celui dont les formes semblent le plus difficile à préciser. Patrick Talbot évoque son doute qu'un consensus politique soit

## Collectif Culture

trouvé et partagé par toutes les associations présentes.

De manière informelle, plusieurs points sont évoqués sans qu'un réel débat puisse véritablement s'instaurer (il faut dire que l'heure et demie généreusement allouée à la commission par le CIPAC ne laissait que peu de place à la tenue d'un véritable débat) :

- dans une situation confuse, où l'éthique citoyenne individuelle se mélange aux enjeux institutionnels et politiques, un appel à repenser pour chacun la définition de sa place, de ses fonctions et de sa motivation à agir. Ouvrir un débat sur l'équilibre nécessaire entre une demande de démocratie interne au milieu de l'art contemporain et une demande de solidarité des institutions attaquées.

- l'absence ou la rareté encore grande des actions de médiation de l'œuvre d'art dans le contexte de certaines commandes publiques ou de certaines expositions (on pensait notamment à l'exemple de Rabastens)

- la perte d'un réel esprit d'engagement et de citoyenneté, alors même qu'il est de plus en plus fait recours à ce mot et dont on ignore comment le nourrir ou le refonder

- la nécessité de ne pas confiner le débat aux seules attaques du FN, qui est effectivement l'ennemi actuel clairement désigné, mais qui n'a pas le monopole des exactions et des pratiques antidémocratiques

- l'élargissement des actions à d'autres domaines artistiques que l'art contemporain (l'exemple est cité du Collectif Culture Picardie qui réunit plasticiens, musiciens et artistes de théâtre)

Un accent particulier est mis sur le danger d'instrumentalisation que risquent de subir les structures culturelles régionales. Les effets de la décentralisation culturelle confrontent d'embellée les structures culturelles régionales aux exécutifs politiques régionaux. L'alternative à laquelle sont confrontés les responsables de ces structures - accepter ou refuser les subventions, se soumettre ou se démettre - fait de toute manière le jeu du FN, tout en menaçant la pérennité de leur fonctionnement et l'autonomie de leur politique artistique. Les positions divergent sur ce sujet dont on sait qu'il a été largement débattu au niveau national par les artistes du spectacle vivant sans qu'aucune position n'apparaisse satisfaisante. En effet, ainsi que l'a souligné Christine Langrand (SYNDEAC), si une position collective devait être adoptée, rien ne garantit qu'elle serait appliquée unanimement par toutes les structures, comme le montre l'exemple de la proposition de lettre que les artistes de la région Languedoc-Roussillon ont proposé de joindre à toute demande de subvention.

La mesure la plus concrète sur laquelle débouche la commission est l'initiative visant à établir un collectif de travail et de solidarité sur ces problèmes. Les participants et membres de chaque associa-

tion professionnelle conviennent de se retrouver, dans un délai de deux à trois mois, chacun mandaté par son association, afin de mettre en place un observatoire, lieu de réflexion, d'information et de travail, qui se rallierait au dispositif déjà établi par l'association nationale Collectif Culture.

Celle-ci a l'avantage d'une antériorité et d'une expérience puisqu'elle existe depuis deux années. Initiative, à l'origine, des employés du Ministère de la Culture, elle se révèle aujourd'hui regrouper des personnalités de tous domaines et garantit ainsi une transversalité des démarches et des engagements. Enfin, elle a créé et lancé des groupes de travail sur des terrains spécifiques de lutte contre les pratiques antidémocratiques, en particulier sur l'art contemporain. En conclusion, on peut dire que la commission, « Pour une vigilance sur les pratiques antidémocratiques », s'annonçait dans un climat de pesante incertitude quant à son déroulement : une rumeur circulait au CIPAC - mais sans fondement objectif - qu'un mot d'ordre de contestation de l'attitude politique de certains responsables institutionnels en région avait été lancé par le CAAP. Dès son arrivée, on a fait comprendre à Antoine Perrot l'absence d'intérêt à aborder un terrain polémique ! Pressions maladroites et injustifiées qui laissent sourdre l'ambiguïté de certains positionnements. Bien qu'avec une liste incomplète des participants (il semble difficile de se désigner comme engagé dans ce combat), la salle était bien remplie. Les personnes présentes semblaient concentrer leur attention sur les propos qui allaient suivre, en particulier les nombreux membres de l'ANDF. On peut en outre déplorer que l'ensemble du congrès ait été découpé en commissions isolées, ayant lieu simultanément et dans des espaces différents, alors que leurs sujets de réflexion sont complémentaires dans la réalité; en est donné pour exemple la table sur les pratiques de médiation. Ainsi cette commission semble avoir joué dans l'organisation du congrès le rôle du vilain petit canard, celui qu'on rejette parce qu'il est laid et qu'il fait peur, parce qu'incontestablement il dérange un ordre qu'une simple analyse suffit à montrer aléatoire et que l'on sait fragilement établi. Il semble plus urgent de bétonner ses positions que de repenser ses parti-pris. Gageons cependant que les engagements oraux, qui ont été pris, soient effectifs et conduisent à un débat devenu urgent et nécessaire. Gageons que nous devancerons la situation énoncée en conclusion par la représentante de l'association des bibliothécaires :

*« Lorsque vous serez face à une situation d'urgence, lorsque vous serez au pied du mur, vous serez obligés de prendre des décisions et d'agir. »*

Olivier Grasser, Collectif Culture Picardie

*"A l'heure où les idées et les pratiques de l'extrême droite se diffusent dans la société française, notre responsabilité particulière vis-à-vis du monde de la culture, en notre qualité de professionnels de la culture, nous a conduit à créer une association pour défendre les valeurs de liberté d'expression et de respect de la démocratie, et refuser toute forme de discrimination."*

## Statuts du Collectif Culture

Le Collectif Culture réunit des professionnels de la culture, à Paris et dans les régions, agents du ministère, membres d'associations ou de structures privées, travailleurs indépendants.

Face aux entreprises de l'extrême droite dans le domaine culturel, les membres du Collectif Culture ont décidé :

- d'engager une réflexion pour nous donner les moyens de connaître et d'analyser les stratégies du Front National et de ses alliés,
- de nous opposer au développement de ses idées et de ses pratiques,
- de lutter contre tout repli sur une pseudo culture de « préférence nationale »,
- de soutenir toutes les actions de résistance contre les atteintes à la liberté de création et de diffusion.

Le Collectif Culture s'est donné comme moyens d'action : la création d'un réseau d'échange d'informations, de vigilance et de solidarité avec les acteurs culturels en butte aux attaques de l'extrême droite. L'organisation d'ateliers de réflexion et d'intervention autour des thèmes suivants : langues et cultures régionales, cultures urbaines, art contemporain, bibliothèques. La publication d'un journal : le numéro 2 (à paraître) est consacré à l'art contemporain face au FN.

## Pour rejoindre le "Collectif Culture"

c/o C.I.C.P. - 21 ter, rue Voltaire,  
75011 Paris  
télécopie : 01 43 72 15 77 ou  
s'adresser au CAAP.

## Messages à caractères personnels

# Scène de genre au Congrès des intermédiaires de l'art contemporain. Qui donc a écrit le discours de Catherine Trautmann ?

**C**omment ? Y-aurait-il deux mains qui s'ignoraient au cabinet de Madame la Ministre ? Une main qui énoncerait une politique courageuse sur la démocratisation culturelle et une autre qui, connaissant ses professionnels, aurait subitement oublié que « nos institutions culturelles sont encore principalement fréquentées par les héritiers de la culture » (Assises culturelles Amiens, voir Info Noir / blanc, n° 13). Une petite main donc a réduit, en quelques mots pingres, la démocratisation culturelle à la sensibilisation des publics et à la distribution des satisfecit : « J'en veux pour preuve toutes vos actions de sensibilisation du public qui chaque fois qu'elles ont été menées ont porté leurs fruits ». « Pour preuve...chaque fois que... », une certaine gêne perce cependant à l'étouffoir. Cette sensibilisation ne devrait-elle pas être constante ? Chaque fois que le cabinet s'apercevra que c'est une mission de service public... ce sera une bonne occasion de faire un prochain congrès !

### Ancien Régime et brioche

**A**utosatisfaction, félicitations et remerciements. Madame la Ministre félicite, remercie et n'oublie personne. Au cabinet de Madame la Ministre, on appelle cela un discours de politique générale. Il faut dire qu'on a beaucoup consulté pour l'écrire, dressé des listes et des cartes du tendre, découvert des territoires nouveaux (« J'ai mesuré [...] l'intérêt de la présence des artistes français à New York »), apprécié les mises en réseau. La distribution des prix était euphorique, à chacun son petit pactole, son signe de reconnaissance, sa nomination. Le discours était juste à la hauteur de la scène qui l'avait précédé. La petite main ne s'était donc pas trompée. Une par une, les organisations professionnelles, organisatrices du CIPAC, avaient lu leur cahier de doléances et, avec maints signes d'allégerance, avaient pleurniché : comprenez nous Madame la ministre, nos salaires... et nos moyens de fonctionnement...et les attaques que nous subissons...et notre légitimité d'expert... et le rapport Imbert sur l'enseignement artistique...et les pauvres artistes que nous défendons... L'art, une éducation à faire, le titre du Congrès et son propos, pas un mot. Personne n'avait dû lire le programme. Qu'importe, on était entre nous et on pouvait se permettre une

saynète Ancien Régime et partager la brioche !

La première part de brioche revient de droit au « travail mené par le Consortium et l'université de Dijon [qui] est exemplaire; il intègre toute la dimension d'ouverture que l'on peut attendre d'institutions liées à la création ». Il s'agit sans doute de ce gigantesque chantier ouvert par le Consortium pour mettre en œuvre leur profession de foi : « Tout ce qu'on fait, c'est notre manière à nous de terroriser les cons. » (Xavier Douroux, dépliant Les inrockuptibles - Centre Georges Pompidou).

### La recette traditionnelle : aides et expertise

**M**eilleure encore, la deuxième part est attribuée aux « nombreux artistes qui demandent qu'une augmentation significative des moyens alloués aux DRAC pour soutenir les projets d'artistes, [...]. Le budget 1999 répond à cet objectif, 4 MF sont d'ores et déjà inscrits à ce titre ».

De quels artistes s'agit-il ? Comment ont-ils été entendus ? Les conseillers arts plastiques des DRAC sont-ils devenus les représentants des artistes ? Sans doute, puisqu'il est énoncé que cette nouvelle manne continuera à fragmenter, à individualiser, à favoriser les jeux personnels dans les rapports entre les artistes et les institutions. Il suffit pour cela de rapprocher deux phrases du discours : « Je veux réaffirmer ma volonté de conforter le processus de la création contemporaine [...] par l'aide individuelle aux artistes sous forme de bourses, d'allocations, de commandes, d'acquisitions, de recherches » et plus loin : « Je souhaite que les moyens nouveaux permettent d'accompagner toutes les initiatives que vous portez, en tant que directeurs d'institutions de diffusion, en faveur des projets d'artistes les plus innovants. » Qui désigne les projets les plus innovants ? Qui les accompagne, ou plus exactement qui desserre les cordons de la bourse ?

Rien de nouveau donc, au contraire l'amplification des modes et coutumes sans que les deux questions centrales de la politique des arts plastiques soient abordées : la notion d'expertise (et le titre revendiqué d'expert), et la redéfinition des aides. Sous ces deux paramètres se cachent en fait le label « art contemporain » et les hiérarchies subtiles qui légitiment les carrières des professions intermédiaires. A suivre le mouvement actuel, tout

intermédiaire est devenu un expert. Les artistes, à priori les mieux placés pour l'expertise, ont perdu cette responsabilité; on les préfère assistés et « malades ». De même, la redéfinition des aides est urgente. La priorité n'est pas d'augmenter indéfiniment les aides individuelles, qui génèrent un clientélisme « innovant » (?), mais de les orienter vers des initiatives collectives, vers de nouvelles structures associatives créées par les artistes, d'insuffler un mouvement qui sera capable d'engendrer un véritable maillage du territoire et des publics. Quant à « préserver lorsqu'elle est menacée, la fonction critique de l'expression artistique », avec un art contemporain labellisé?(1)

Revenons à notre brioche. Quelques miettes à droite et à gauche, aux galeries en projetant des améliorations fiscales, aux tenants du patrimoine (la Fondation Albert et Annette Giacometti), aux ajusteurs de la commande publique (« le programme de commandes de sculptures passé à des fondeurs » ?), aux artistes français à l'étranger, à la délégation aux arts plastiques avec un cadeau budgétaire de « près de 25 M.F. en fonctionnement », « aux lieux ressources performants dans le domaine des nouvelles technologies », etc..

### Un peu de sel : l'enseignement artistique

**E**t enfin la plus grosse part à l'enseignement artistique. Mais quel goût salé, soudain, pour la brioche ! Serait-ce du pain redevenu ? « Le rapport que m'a remis Monsieur Jacques Imbert, Inspecteur général de l'enseignement artistique, constitue un excellent état des lieux. » Dès la première phrase, tout est dit, il suffit d'avoir en mémoire la lettre de mission de Jacques Imbert : « Je vous demande de faire des propositions visant à définir un projet politique pour cet enseignement, susceptible de lui conférer au niveau local, national et international une nouvelle place et un nouveau rayonnement ». Exit les propositions et le projet politique... nous devons nous contenter de l'état des lieux. Ou le rapport a été jugé trop ambitieux, ou il a été lu comme ne s'inscrivant pas dans la bonne ligne politique, ou encore... Difficile de savoir quand pratiquement personne n'y avait eu accès (2).

La suite est aussi floue : « Il est nécessaire de hiérarchiser les réformes à entreprendre en ce domaine. Je mettrai l'accent sur les statuts des établissements et des personnels, la mise en réseau des écoles d'art, l'ouverture européenne et les moyens à mobiliser pour ce vaste chantier. » A moins que « hiérarchiser les réformes » soit synonyme de « les renvoyer aux calendes grecques ». Quelques accents, cependant, sont conservés. Certainement pas ceux qui semblaient prioritaires aux auteurs du rapport. Le rappel pour les écoles d'art de leur « mission d'appui auprès des ateliers post et périscolaires, comme des écoles prépara-

**Le Caap tient à la disposition de tous ses adhérents la copie intégrale du discours de Mme Catherine Trautmann.**

toires » et la création des Centres de Formation d'Artistes Intervenants (CFAI) : « il s'agira d'une formation sur deux ans sanctionnée par un diplôme de médiation qui permettra l'accès à la fonction publique territoriale et le recrutement de ces diplômés par des collectivités, notamment pour des actions auprès des écoles maternelles et primaires. » Cette initiative, qui existe déjà dans le domaine de la musique, est un peu courte : la médiation encore une fois ne vise que les maternelles et les primaires, ce qui est déjà relativement bien fait; elle risque d'autre part de n'être qu'un pis-aller alimentaire pour les artistes qui ne seront pas labellisés « art contemporain ».

Pour ne pas désespérer définitivement l'enseignement artistique, une pincée de sucre glace est dispersée sur la brioche : « J'ai proposé au Premier Ministre de retenir, au titre des priorités culturelles du XII<sup>ème</sup> plan, le développement de l'enseignement artistique, le financement des écoles d'art ».

#### Quelques grains de raisins secs, façon kouglof

Ô cœur de la brioche, l'autre main du cabinet a cependant pris sa revanche en glissant quelques grains de raisins secs : « la modernisation de la délégation aux arts plastiques » et « les chartes des missions des services publics ». Cela a été vite énoncé. Mais l'indice était clair : la lettre de mission de M. Guy Amsellem (voir ci-contre). Cette lettre de mission, en effet, en dit plus que tout le discours. Elle reprend le thème de la démocratisation culturelle et active les feux : « Un premier projet de charte (des missions de service public) pourrait être remis à mon cabinet avant le 31 janvier 1999. » La Dap consultera-t-elle les artistes et leurs organisations professionnelles à ce sujet ?

Quand à la modernisation de la DAP, nous ferons une première suggestion à M. Amsellem : débaptiser les « inspecteurs de la création artistique ». Cette désignation même se conjugue rarement avec la démocratie. Une création inspectée, est-ce une revitalisation de ce que Pierre Gaudibert analysait dès 1972 : « L'œuvre d'art voit ses griffes émoussées, ses dents élimées : elle devient spectacle, marchandise, décor, gadget culturel, icône inoffensive, foyer éteint; elle cesse d'être active, de dégager sa charge de déflagration. D'où la tentation d'identifier culture et récupération. » (3)

#### Antoine Perrot - Jérôme Glicenstein

##### 1 Savez-vous quels centres d'art sont labellisés ?

Concours ouvert à tous nos adhérents. Remise des prix au prochain Congrès de Tours. La liste des gagnants sera diffusée dans le prochain numéro.

##### 2 L'analyse du rapport de la commission sur l'enseignement artistique vous sera proposée dans le prochain numéro de L'Info Noir/blanc

##### 3 Pierre Gaudibert, Action culturelle : intégration et/ou subversion, Paris, Casterman, 1972, p. 116

Ministère de la Culture et de la Communication  
La Ministre

Monsieur Guy AMSELLEM  
Délégué aux arts plastiques  
27 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Monsieur le Délégué,

Le Conseil des ministres du 10 novembre dernier vous a nommé, sur ma proposition, Délégué aux arts plastiques. Je souhaite à l'occasion de votre prise de fonction, vous préciser à nouveau, dans le prolongement des entretiens qui ont précédé votre nomination, les missions principales que je vous assigne. La politique que je conduis est, vous le savez, marquée par deux priorités majeures : le renforcement de la formation aux disciplines artistiques ; une plus grande démocratisation culturelle, qu'il s'agisse de l'accès aux œuvres ou de l'accès aux pratiques artistiques.

Je vous demande bien sûr de placer votre action à la tête de la Délégation aux arts plastiques dans le cadre de ces deux priorités.

1. En ce qui concerne les enseignements artistiques, le rapport définitif que m'a remis cet été l'inspecteur général Jacques Imbert, constitue un excellent état des lieux.

Il convient maintenant d'apprécier dans quelle mesure les propositions de ce rapport doivent être prises en compte. Je souhaite qu'après une concertation approfondie avec nos principaux partenaires (élus, enseignants, sans omettre les administrations concernées) vous me proposiez avant le 30 avril prochain un plan d'action en cohérence avec les évolutions budgétaires possibles et le nécessaire équilibre des besoins des différents secteurs dont j'ai la charge.

Dans la ligne de ce qui a déjà été fait, je souhaite que vous examiniez tout particulièrement le régime des bourses d'étudiants, les améliorations à apporter au statut des enseignants, la modernisation du statut juridique des établissements d'enseignement artistique, la mise en réseaux des écoles d'art dans un but de rationalisation des formations et le renforcement des liens avec l'université.

Je souhaite enfin que, en liaison avec les autres directions du ministère, vous contribuiez pleinement à inscrire les arts plastiques dans le cadre des relations existantes entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

2. La démocratisation culturelle passe, dans le domaine des arts plastiques, par une plus étroite articulation entre la création et une plus large diffusion.

Les institutions partenaires de la délégation aux arts plastiques doivent poursuivre le travail d'inscription pleine et entière de cet objectif prioritaire de diffusion dans leurs missions.

Je vous demande donc de travailler à la préparation d'un document de référence qui, dans l'esprit de la charte du service public du spectacle vivant, servira de base aux rapports entre l'Etat et ces institutions (FRAC, centres d'art). Un premier projet de charte pourrait être remis à mon cabinet avant le 31 janvier 1999.

Pour développer la diffusion de la création contemporaine, je suis convaincue que les FRAC doivent engager des politiques de dépôts d'œuvres patrimoniales auprès des musées et ce afin de consacrer tous leurs efforts à la jeune création. En liaison avec la Direction des musées de France vous me présenterez avant le 31 janvier 1999 un bilan des actions dans ce domaine assorti de propositions concrètes.

Dans le cadre d'une politique active en faveur des publics, je vous demande d'accorder une attention toute particulière aux secteurs de la photographie, des nouvelles technologies, de la bande dessinée et de la mode.

Vous veillerez à développer les actions menées en faveur des métiers d'art par le biais du Conseil des métiers d'art en liaison avec le Secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Ces deux éléments prioritaires de mon action doivent naturellement s'accompagner d'un effort d'optimisation des dispositifs de maintien à la création et aux créateurs. Je crois à cet égard nécessaire d'engager une réflexion sur ces dispositifs et singulièrement sur ceux de la commande publique, des acquisitions et des allocations de séjour et recherche pour les artistes.

Je souhaite enfin vous rappeler que je tiens tout particulièrement à la modernisation de mon administration.

S'agissant de la délégation aux arts plastiques, cette modernisation est une nécessité impérieuse.

Vous vous attacherez tout à la fois à renforcer et à recentrer cette délégation sur les missions normalement imparties à une structure d'administration centrale conçue pour rester légère : concevoir les politiques, déterminer le cadre de leur mise en œuvre et évaluer les actions.

Je crois utile de vous préciser que la déconcentration des services du ministère implique que les directions d'administration centrale en tirent les conséquences en matière d'effectif.

Je sais pouvoir compter sur votre action en faveur de la poursuite de la constitution d'un réseau efficace dans les DRAC.

Je souhaite aussi que vous vous attachiez à redéfinir clairement les missions et les modalités d'action de l'inspection qui dépend de votre délégation.

Enfin, dans la ligne du rapport de Monsieur Thierry Bondoux et du travail de concertation qui s'engage sous l'égide de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, vous vous attacherez à me proposer les mesures de réorganisation et de réforme du Centre national des arts plastiques et de ses composantes qui s'imposent, en tenant compte des avis formulés par la Cour des comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de ma considération distinguée.

Vite

# L'œuvre riveraine

**Lorsqu'une commande publique est mal entretenue, on ouvre le flot des dérives les plus communes**

Etrange article dans le quotidien, Le Parisien, du 16 septembre 1998. Il est question de la Place de Catalogne (Paris XIV) et d'une fontaine. A lire l'article, ce n'est qu'une fontaine, elle n'a pas de nom, pas plus d'auteur, ni de commanditaire.

Ce n'est pas très important, puisque les riverains « sont fatigués de ne pas voir leur fontaine couler ». Ils ont donc, sous la houlette du patron du Artabac ( le nom du café est lui cité - et prémonitoire) organisé un sondage auprès des riverains : « Voulez-vous une nouvelle place ? » Sur 1200 personnes du quartier qui ont répondu, le oui l'emporte à 80 %. Le cafetier fait donc appel à un « architecte du quartier », M. Jean-Paul Deschamps, qui imagine « un projet plus aéré plus convivial ». «La manière dont a été traitée cette place n'a pas été la bonne. On n'y voit que du minéral et de l'automobile. Il faut maintenant un traitement végétal, faire une place plus parisienne » affirme-t-il avant de continuer : « C'est difficile d'expliquer aux gens qu'il ne faut surtout pas tout casser. La fontaine devrait avoir quelques rigoles pour former des filets d'eau. Il faudrait aussi utiliser le budget actuel de réfection de la fontaine pour planter des arbres ». L'architecte n'entend pas abandonner son projet.

La mairie du XIV arrondissement, par la voix de son élu chargé des espaces verts, réplique : « Le débat ne se pose plus. Nous allons débloquer 4 millions de francs pour la remise

en eau de la fontaine. L'opération se déroulera au printemps 1999. [...] Il a fallu vraiment se battre pour obtenir ces crédits ».

De part et d'autre, on ne se soucie nullement de rappeler que cette fontaine est une commande publique de la Ville de Paris, réalisée en 1987-88, qu'elle est l'œuvre d'un artiste, qu'elle s'appelle « Le Creuset du Temps » et que cet artiste s'appelle Shamaï Haber (1922-1997). On ne se préoccupe pas plus de rappeler que le droit d'auteur existe et qu'il est incontournable. Si ce débat ne se pose pas, par contre se pose celui qui ouvre toutes les dérives : comment une commande publique n'a-t-elle pas été entretenue ? Comment cet oubli fait-il naître des rapports conflictuels avec une œuvre ? Comment s'attaquer à la méconnaissance des riverains (ce qu'on appelle le grand public) ? Comment protéger l'œuvre et le droit des auteurs ?

Le journaliste du Parisien en rajoute à la fin de son article en maniant les chiffres du coût de la fontaine et de son entretien. On entend derrière la petite musique bien connue : avec tout cet argent que n'aurait-on pu faire ? et on voit poindre le populisme quand il renchérit : « Pourquoi ne pas avoir consulté les habitants dès le départ ? ». Il faut souhaiter que lors de la remise en eau de cette œuvre de Shamaï Haber, la Mairie de Paris en profitera pour initier une véritable médiation afin que les habitants se l'approprient.

Irène Chaumont, Antoine Perrot.

Le Caap est une association créée dans un but d'intérêt général, pour la défense et la promotion de l'activité professionnelle d'artistes auteurs plasticiens, notamment pour toutes les questions relatives aux droits de propriété artistique applicable aux plasticiens ainsi que pour tous les problèmes concernant le régime juridique de ces artistes (censure, contrats/galeries, maison des artistes...). Le Caap est une organisation professionnelle créée par et constituée d'artistes plasticiens et de personnes impliquées dans le milieu de l'art et dont les motivations sont : la diffusion d'informations, la valorisation et la défense des intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs plasticiens, en dehors de tout débat esthétique.

L'Info Noir/blanc - Mensuel

ISSN 1277-166X - Dépôt légal juillet 98

Achevé de rédiger le 14 février 99

Bulletin du Comité des artistes-auteurs plasticiens - Caap - 21, rue Rodier

75009 Paris - Tél. / Fax : 01 48 78 32 52

Directeur de publication : Jac. Farine

Rédactrice en chef : Chloé Coursaget

Conception graphique :

Bruce Clarke / Jacques Farine

Comité rédactionnel :

Irène Chaumont, Chloé Coursaget

Dominique Dufeu,

Jacques Farine,

Jérôme Glicenstein,

Olivier Grasser,

Christian Lapie,

Christophe Le François,

Frédéric Ollereau,

Antoine Perrot,

## CAAP

Bulletin du Comité  
des Artistes-Auteurs Plasticiens  
21, rue Rodier 75009 Paris  
Tél. / Fax : 01 48 78 32 52  
L'Info Noir/blanc - N° 14  
janvier 1999

Profession :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Membre adhérent

Je souhaite adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'Info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque.

Membre bienfaiteur

Je souhaite soutenir l'action de l'association et recevoir son mensuel *L'Info Noir/blanc*, je joins donc un chèque d'un montant supérieur à 250 francs.

J'autorise l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

Je n'autorise pas l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

Personne morale adhérente

Nous souhaitons adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'Info Noir/blanc*, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Adressez vos règlements au Caap - 21, rue Rodier - 75009 Paris - A l'ordre de : Caap - Comité des artistes-auteurs plasticiens

L'Info Noir/blanc est réservé aux adhérents du Caap.